

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 13 avril 2015, à 20h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

Mme	Doris Lavoie	Mairesse
M.	Robert Duchesne, conseiller	district # 1
M.	Yves Rossignol	district # 2
Mme	Éliane Champigny conseillère	district # 3
M.	Delano Guérin, conseiller	district # 4
M.	Marc Richard, conseiller	district # 5
M.	Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M.	René Perron, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme	Kathy Fortin, directrice générale adjointe

1. Prière
2. Mot de bienvenue de la mairesse et constat du quorum

À 20h00, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4399-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour, tout en ajoutant les points suivants :

10. Affaires nouvelles
 - 10.A. Caserne de pompiers - Appel d'offres plan et devis
 - 10.B. Motion de félicitations - Festiballe édition 2015

3.B. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Mot de bienvenue de la Mairesse et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
 - 3.B. Bienvenue et remise des trousseaux aux nouveaux arrivants
 - 3.C. Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 et des séances extraordinaires du 16 mars 2015 et du 18 mars 2015.
 - 3.D. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 et des séances extraordinaires du 16 mars 2015 et du 18 mars 2015
 - 3.E. Retour et commentaires sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 et des séances

extraordinaires du 16 mars 2015 et du 18 mars 2015

4. Résolutions

- 4.A. Réclamation pour dommages - Tempête de neige du 25 février 2015
- 4.B. Formation TPS TVQ - Directrice générale adjointe et adjointe à l'administration et la trésorerie
- 4.C. Organisme de Bassin Versant du Saguenay - Invitation « gestion des barrages au Saguenay, d'hier à demain » - Journée de réflexion
- 4.D. Conseil régional de la Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean - Renouvellement du membership
- 4.E. Domaines de villégiature - Lettre aux membres et non membres
- 4.F. Eau potable - Demande de reconstruction du réseau d'aqueduc au « Chemin de la Frayère »
- 4.G. Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - Inscription au congrès annuel
- 4.H. Recondution de la résolution 3950-2014 - Gratuité Mont Lac-Vert pour les enfants d'âge scolaire - Niveau primaire
- 4.I. Fourniture de services environnementaux - Mise en demeure rue Racine
- 4.J. Fourniture de services environnementaux - Acceptation du rapport de la firme Qualitas et transfert du rapport au MDDELCC
- 4.K. Pacte rural PNR III - Utilisation de la somme allouée à la Municipalité d'Hébertville
- 4.L. Domaines de villégiature - Correspondance de villégiateurs
- 4.M. Mutuelle de prévention - Obligations contractuelles envers la CSST
- 4.N. Village Relais - Renouvellement de l'adhésion et congrès annuel
- 4.O. Acceptation du règlement d'emprunt # 21-2015 de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Sud (RISISS) décrétant l'acquisition d'un camion incendie autopompe 2006 ou plus récent et un emprunt de 275 000 \$ sur une période de quinze (15) ans
- 4.P. Demande de cautionnement - projet internet communautaire au Mont Lac-Vert
- 4.Q. Réaménagement provisoire des comités municipaux

5. Correspondance

- 5.A. Réponse RMR - Site LET
- 5.B. Village-Relais - Bilan de la campagne promotionnelle 2014
- 5.C. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) - Gestion des matières résiduelles
- 5.D. Corporation de développement communautaire Lac-Saint-Jean-Est - Bottin annuel des membres
- 5.E. MRC de Maria-Chapdelaine - Maintien de l'accréditation du réseau associé « Horst de Kénogami »

6. Loisirs et culture

- 6.A. Route verte - Contrat de lignage
- 6.B. Fleurons du Québec - Inscription à une journée d'information

7. Urbanisme

- 7.A. Adoption du règlement # 459-2014 modifiant le règlement de zonage # 364-2004 et ses amendements
- 7.B. Acquisition de terrain par la Municipalité - Lot 5 676 040 cadastre du Québec
- 7.C. Inscription formation sur l'Environnement et responsabilités municipales
- 7.D. Demande de consultation au SARP - 219 chemin de la Randonnée

8. Dons et subventions

- 8.A. Club Optimiste d'Hébertville - Demande de gratuité de la salle Amithèque
- 8.B. Œil de la Panthère - Projet Unis pour la vie - Achat de billets
- 8.C. Traversée internationale du Lac-St-Jean - Demande d'aide financière
- 8.D. Fondation des Œuvres du Havre de l'Hospitalité - Campagne de financement 2015

9. Rapport des comités

10. Affaires nouvelles

10.A. _____
—

10.B. _____
—

11. Liste des comptes

12. Période de questions

13. Levée de l'assemblée

3.C. EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 MARS 2015 ET DU 18 MARS 2015

4400-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 et des séances extraordinaires du 16 mars 2015 et du 18 mars 2015.

3.D. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 MARS 2015 ET DU 18 MARS 2015

4401-2015

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 et des séances extraordinaires du 16 mars 2015 et du 18 mars 2015, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

3.E. RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015 ET LES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 MARS 2015 ET DU 18 MARS 2015

Aucun commentaire soulevé.

4. RÉSOLUTIONS

4.A RÉCLAMATION POUR DOMMAGES - TEMPÊTE DU 25 FÉVRIER 2015

CONSIDÉRANT la résolution 4389-2015 qui fait référence à une réclamation pour dommage reçue par la Municipalité et qui fait suite à la tempête du 25 février 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution demande un avis légal au sujet des responsabilités de la Municipalité lors de la fermeture de routes;

CONSIDÉRANT l'avis reçu du procureur de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une fermeture de route, à défaut de la présence d'un employé et d'un véhicule muni de gyrophares, nous nous devons de placer une barrière munie de lumières pour que cet obstacle soit visible et sécuritaire;

4402-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De défrayer les coûts de réparation pour une somme de 1 604,63 \$ taxes incluses.

4.B. FORMATION TPS TVQ- DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET ADJOINTE À L'ADMINISTRATION ET LA TRÉSORERIE

CONSIDÉRANT QUE les sujets sont :

- subvention ou fourniture
- traitement ou versement de parrainage à certains organismes
- règle d'association
- développement domiciliaire
- expropriation
- compensation et dédommagement
- paiement divers
- fournisseur et taxes à la consommation
- organismes para municipal
- avantages imposables - kilométrage et repas
- nouveautés en comptabilité
- présentation des services-conseils

CONSIDÉRANT la complexité des aspects comptables qui seront discutés;

CONSIDÉRANT la responsabilité de la directrice générale adjointe et de l'adjointe à l'administration en matières comptables;

4403-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De permettre à ces employées de suivre cette formation, à Alma, au coût de 100 \$ taxes incluses, chacun.

4.C. ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU SAGUENAY - INVITATION «GESTION DES BARRAGES AU SAGUENAY, D'HIER À DEMAIN» JOURNÉE DE RÉFLEXION

CONSIDÉRANT QUE cette journée malgré son titre, porte sur toute la région et plus particulièrement sur les barrages du lac Saint-Jean et du lac Kénogami;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité civile découlant de la gestion de ces barrages a une incidence sur la municipalité d'Hébertville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville doit revoir le plan d'intervention en sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE les aspects suscités par la gestion de barrage ont une influence certaine sur la sécurité civile;

4404-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De permettre à Madame Patricia Gagné, inspectrice en bâtiment et en environnement, de participer à cette rencontre de réflexion sur la gestion des barrages, au coût de 80 \$ taxes incluses.

4.D. CONSEIL RÉGIONAL DE LA CULTURE - RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP

CONSIDÉRANT QUE le CRC favorise le développement régional des arts et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE le CRC offre un programme de formation continue qui s'adresse aux organismes;

CONSIDÉRANT QUE le CRC offre des services de communication, de formation et de promotion ainsi que de la concertation et de l'animation, du soutien logistique, d'expertise et d'accompagnement;

4405-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De payer le renouvellement 2015 de cet abonnement au coût de 75 \$.

4.E. DOMAINES DE VILLÉGIATURE - LETTRE AUX MEMBRES ET NON MEMBRES

CONSIDÉRANT QUE la résolution 4102-2014 permettait la collecte des matières résiduelles dans les domaines de villégiature d'Hébertville;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption de cette résolution, plusieurs propriétaires sont venus à la Municipalité pour nous informer qu'ils ne sont pas membres de l'association des propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale a toujours tenu pour acquis que la liste des propriétaires que nous remettent les présidents ou les représentants de chacun des domaines sont effectivement des membres de ces associations;

4406-2015

CONSIDÉRANT QUE suite à de nombreuses plaintes de propriétaires qui se disent non-membre d'une association d'un domaine, la pratique municipale doit changer pour que la liste des membres reflète la composition réelle des propriétaires associés à chacun des domaines de villégiature;

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la direction générale à faire parvenir, à chacun des propriétaires, une lettre les invitant à confirmer ou non leur association au domaine pour lequel nous avons les noms à titre de propriétaire associé.

4.F. EAU POTABLE - DEMANDE DE RECONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC AU « CHEMIN DE LA FRAYÈRE »

CONSIDÉRANT QUE les résidents du chemin de la Frayère nous demandent de l'aide pour reconstruire un réseau d'aqueduc qui est désuet;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs désirent faire le réseau existant ou le rendre conforme aux normes;

CONSIDÉRANT QUE si les travaux sont réalisés avec l'implication de ses employés municipaux, le nouveau réseau devra respecter les normes et devenir un réseau municipal;

4407-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la direction générale à vérifier les intentions des propriétaires qui désirent obtenir le service d'eau potable de cette rue en villégiature. La Municipalité serait disposée à assurer les frais de main d'œuvre. Les propriétaires prennent en charge les études de sol et d'arpentage de même que les coûts des matériaux.

4.G. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) - INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL

CONSIDÉRANT QU'une fois par année le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec permet aux directeurs généraux d'échanger sur des préoccupations communes;

CONSIDÉRANT QUE le congrès propose divers ateliers, des tables d'échanges et des cliniques juridiques;

4408-2015

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'inscription et la participation du directeur général et de la directrice générale adjointe à ce congrès pour la somme de 488 \$ taxes incluses par personne, plus les frais afférents.

4.H. RECONDUCTION DE LA RÉOLUTION 3950-2014 - GRATUITÉ MONT LAC-VERT POUR LES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE - NIVEAU PRIMAIRE

CONSIDÉRANT la résolution 3950-2014 qui alloue un billet de saison, au centre de ski Mont Lac-Vert, à tous les élèves de l'école primaire St-Joseph et qui sont résidents d'Hébertville;

CONSIDÉRANT le succès qu'a connu cette offre auprès de tous les élèves de l'école St-Joseph;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs élèves de l'école St-Joseph qui ne sont pas résidents d'Hébertville;

CONSIDÉRANT QU'il importe de ne pas défavoriser certains élèves au détriment de d'autres qui n'ont pas la chance de demeurer dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QU'après un an d'application de cette politique qui favorise la pratique d'activités sportives et qui développe l'aptitude des jeunes pour les sports de glisse, la direction et le personnel de l'école St-Joseph en ont constaté les retombées positives;

4409-2015

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De reconduire la résolution 3950-2014 en offrant la gratuité d'un billet de saison 2015-2016 au Mont Lac-Vert pour les enfants d'âge scolaire du niveau primaire.

4.1. FOURNITURE DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX-MISE EN DEMEURE RUE RACINE

Les conseillers M. Christian Desgagnés et M. Robert Duchesne se retirent des discussions à 20h19.

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse nous intime de payer les frais suivants :

- les travaux de caractérisation des sols effectués par Pétrosol qui s'élèvent à 887,74 \$;
- les travaux de remblayage et de terrassement effectués par Michel Gaudreault entrepreneur pour une somme de 1 640,52 \$;
- les travaux qui seront effectués au printemps pour exécuter les travaux de terrassement pour une somme estimée à 649,61 \$;
- un montant de 2 000 \$, pour le stress important subi;
- pour une somme totale de 5 177,87 \$

CONSIDÉRANT QUE les caractérisations de sols ont été réalisées par la firme Qualitas;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des caractérisations ont été remis au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Loi sur les Changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QUE les résultats des caractérisations ont été remis à l'avocat de la demanderesse;

CONSIDÉRANT QUE les résultats qui démontraient que la nature des sols répondait au critère du MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse n'a pas eu confiance aux résultats de la firme indépendante Qualitas et acceptés par le Ministère et qu'elle a fait effectuer ses propres caractérisations;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse a entrepris des travaux d'excavation pour changer un drain de maison défectueux d'où les coûts de remblayage et de terrassement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà payé les coûts de remblaiement de l'excavation effectuée sur le terrain de la demanderesse puisque le terrain de la propriétaire avait été remblayé avant que la propriétaire n'effectue l'embauche de la firme Pétrosol et que son entrepreneur n'effectue l'excavation de nouveau;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse demande un paiement pour le stress ressenti;

4410-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater le procureur de la Municipalité pour négocier avec l'avocat de la demanderesse pour une somme de 1 500 \$.

4.J. FOURNITURE DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX - ACCEPTATION DU RAPPORT DE LA FIRME QUALITAS ET TRANSFERT DU RAPPORT AU MDDELCC

CONSIDÉRANT QUE dans le dossier de la décontamination la Municipalité a mandaté, par sa résolution 4195-2014, la firme Qualitas pour l'accompagner dans cet exercice extrêmement normé par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Loi sur les Changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QUE nous nous devons de soumettre un rapport de décontamination au MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE selon Qualitas les travaux réalisés ont permis de remettre en état et conforme aux normes le terrain contaminé;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations soumises dans le rapport devraient, si elles sont acceptées par le Ministère et réalisées par la Municipalité, répondre aux exigences environnementales d'un site contaminé depuis plus de vingt ans;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations soumises dans le rapport devraient, si elles sont acceptées par le Ministère et réalisées par la Municipalité, contenir la contamination sous le garage municipal jusqu'à sa démolition et le traitement des sols retenus;

4411-2015

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le dépôt du rapport de Qualitas et d'accepter le paiement des services de cette firme environnementale pour un montant total de 33 392,99 \$ taxes incluses. De transmettre ce rapport au MDDELCC pour approbation et acceptation des recommandations et de permettre à la direction générale de faire effectuer les travaux recommandés.

Les sommes payées le seront à partir du surplus accumulé de la Municipalité.

Les conseillers M. Christian Desgagnés et M. Robert Duchesne reviennent siéger à 20h25.

4.K. PACTE RURAL PNR III - UTILISATION DE LA SOMME ALLOUÉE À LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4.L. DOMAINES DE VILLÉGIATURE - CORRESPONDANCE DE VILLÉGIATEURS

CONSIDÉRANT QUE des propriétaires situés dans le Territoire Non Organisé (TNO) de la MRC, mais en territoire de la municipalité d'Hébertville, se sont manifestés à plusieurs reprises au bureau de la Municipalité pour faire valoir qu'ils ne sont pas membres du Domaine du lac Gamelin et qu'ils n'ont pas à payer pour la collecte des ordures;

CONSIDÉRANT QU'à chacune de leurs visites ils ont demandé au directeur général de soustraire de leur compte de taxes les coûts pour la collecte des ordures, ce que le directeur général n'a pas fait puisqu'il n'a pas le droit de le faire. Cela revient au Conseil municipal de décider;

CONSIDÉRANT QUE selon leur dire, ils n'ont jamais payé de cotisation à cette association;

CONSIDÉRANT QUE selon leur dire, ils n'ont jamais reçu de services de cette association;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence ils n'ont pas à payer la somme de 121 \$ pour la collecte des ordures;

4412-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De maintenir l'orientation prise par le Conseil pour la taxation de 2015.

4.M. MUTUELLE DE PRÉVENTION - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ENVERS LA CSST

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville est membre d'une mutuelle de prévention;

CONSIDÉRANT QUE selon les clauses 5.1 et 5.2 du contrat d'appartenance à la mutuelle de prévention de la MMQ nous devons élaborer un programme de prévention;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit être adapté aux risques présents dans chacun de nos établissements et chantiers;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit être maintenu à jour et appliqué pour favoriser la santé et la sécurité du travail à la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'afin d'évaluer le respect de nos obligations, la CSST nous demande de remplir le formulaire de vérification des obligations contractuelles 2015;

CONSIDÉRANT QU'à défaut de respecter nos obligations contractuelles, la municipalité

d'Hébertville peut être exclue d'une mutuelle pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE notre programme de prévention date de juin 2010 et qu'il n'a pas fait l'objet d'une révision depuis;

CONSIDÉRANT les obligations contractuelles de la Municipalité et le retard pris en la matière;

4413-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale à remplir le formulaire, de le faire parvenir à la CSST et d'y joindre cette résolution et également un calendrier de mise à jour de notre programme de prévention.

4.N. VILLAGE-RELAIS - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION ET CONGRÈS ANNUEL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville est l'un des 53 Villages-Relais reconnus par le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville est membre de Villages-Relais;

CONSIDÉRANT QUE cette association milite pour faire connaître les Villages-Relais et pour que le Gouvernement finance des campagnes publicitaires à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit renouveler son accréditation auprès du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de cet organisme se tiendra les 27, 28 et 29 mai prochain, à La Guadeloupe, en Beauce;

4414-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De renouveler l'adhésion à la Fédération des Villages-Relais au montant de 1 096 \$. De mandater la Mairesse pour représenter la municipalité d'Hébertville au congrès 2015 de la fédération et de payer les frais d'inscription au montant de 145 \$ ainsi que les frais de déplacement et de séjour.

4.O. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 21-2015 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR SUD (RISISS) DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION INCENDIE AUTOPOMPE 2006 OU PLUS RÉCENT ET UN EMPRUNT DE 275 000 \$ SUR UNE PÉRIODE DE QUINZE (15) ANS

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les Cités et villes, article 468.37 et le Code municipal, article 606 prévoient que les municipalités parties à l'entente d'une Régie intermunicipale doivent approuver un règlement d'emprunt que celle-ci contracte;

CONSIDÉRANT QUE la Régie, à une séance extraordinaire tenue le 31 mars 2015 a adopté le règlement d'emprunt # 21-2015 ayant pour objet

4415-2015

l'acquisition d'un camion incendie autopompe 2006 ou plus récent;

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver le règlement d'emprunt # 21-2015 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur sud lequel décrète un emprunt d'un montant de 275 000 \$ amorti sur une période de quinze (15) ans

4.P. DEMANDE DE CAUTIONNEMENT - PROJET INTERNET COMMUNAUTAIRE AU MONT LAC-VERT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville a présenté à la population, le 11 avril dernier, les résultats de la journée de participation citoyenne tenue le 22 novembre 2014, dont les enjeux, les orientations et les objectifs de son plan stratégique de développement ont été élaborés;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette seconde journée de participation citoyenne les hébertvillois et les hébertvilloises présents ont approuvé les enjeux, les orientations et les objectifs. Ils ont également assisté à la présentation de certains projets se rapportant à chacun des enjeux;

CONSIDÉRANT l'enjeu du développement de la communauté, l'orientation « soutenir l'amélioration des services en milieu de villégiature » et à l'objectif « maintenir et développer les services dans les milieux de villégiature », le projet « projet internet communautaire au Mont Lac-Vert » a été présenté;

CONSIDÉRANT QUE le projet est rentable ;

CONSIDÉRANT QUE le projet apporte des sommes annuellement à l'association des riverains du Mont Lac-Vert et que ces sommes seront utilisées pour améliorer les services aux villégiateurs de cette association;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des riverains du Lac-Vert inc. désire obtenir un prêt de l'institution financière au montant de 49 500 \$, remboursable sur 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE cette institution financière exige que la Municipalité se rende caution de cette obligation;

4416-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De porter caution en faveur de l'Association des riverains du Lac-Vert inc. d'un montant de 49 500 \$ pour 5 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe à venir.

Il est également résolu de demander au ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire l'autorisation d'accorder le cautionnement d'un montant de 49 500 \$ à l'association des riverains du Mont Lac-vert.

4.Q. RÉAMÉNAGEMENT PROVISOIRE DES COMITÉS MUNICIPAUX

4417-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'attribuer pour l'année 2015 les différents comités municipaux ci-après nommés, avec les représentants du présent Conseil municipal sur ces comités :

RÉGIE DU PARC INDUSTRIEL SECTEUR SUD	M. Robert Duchesne, Conseiller Mme Doris Lavoie, Mairesse
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR SUD	M. Robert Duchesne Conseiller Mme Doris Lavoie, Mairesse M. Christian Desgagnés, Conseiller (substitut)
COMITÉ FINANCE ET BUDGET	Mme Éliane Champigny, Conseillère M. Christian Desgagnés, Conseiller Mme Doris Lavoie, Mairesse (substitut)
COMITÉ RESSOURCES HUMAINES	M. Marc Richard, Conseiller (Président) Mme Éliane Champigny, Conseillère M. Delano Guérin, Conseiller
COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS	En évaluation
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME	M. Delano Guérin, Conseiller
COMITÉ D'EMBELLEMENT	M. Robert Duchesne, Conseiller
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU MONT LAC-VERT	M. Christian Desgagnés, Conseiller M. Delano Guérin, Conseiller M. René Perron, Directeur général
COMMISSION DES LOISIRS	En discussion (1 poste) Mme Éliane Champigny, Conseillère
MAISON DES JEUNES	M. Yves Rossignol, Conseiller Mme Éliane Champigny, Conseillère (Substitut)
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION	M. Marc Richard, Conseiller Mme Doris Lavoie, de la communauté
HAVRE CURÉ-HÉBERT	Mme Éliane Champigny, Conseillère Mme Doris Lavoie (substitut)
BIBLIOTHÈQUE	Mme Doris Lavoie, Mairesse
FOYER LE PIONNIER	M. Robert Duchesne Conseiller
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT D'HÉBERTVILLE	M. Yvon Potvin, de la communauté M. Christian Desgagnés, Conseiller M. René Perron, Directeur général M. Robert Duchesne, Conseiller (substitut)
COMITÉ VILLAGE RELAIS	Mme Doris Lavoie, Mairesse
CORPORATION LAC KÉNOGAMI ET COMITÉ BASSIN VERSANT	Mme Doris Lavoie, Mairesse M. Delano Guérin, Conseiller (substitut)
RÉCIF 02	Mme Doris Lavoie, Mairesse Mme Éliane Champigny, Conseillère
MADA ET POLITIQUE FAMILIALE	Mme Doris Lavoie, Mairesse (Mada) Mme Éliane Champigny, Conseillère (Famille)
COMITÉ DES LOCAUX	En évaluation

COMITÉ FORÊT	M. Yves Rossignol, Conseiller
COMITÉ NOUVEAUX MÉDECINS	Mme Doris Lavoie, Mairesse
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU MONT LAC-VERT	M. Marc Richard, Conseiller Mme Kathy Fortin, Directrice générale adjointe
SÉCURITÉ CIVILE	M. Robert Duchesne, Conseiller Mme Doris Lavoie, Mairesse
SÉCURITÉ PUBLIQUE	Mme Doris Lavoie, Mairesse
CONVENTION DES DOMAINES DE VILLÉGIATURE	M. Christian Desgagnés, Conseiller
CORPORATION HÉBERT VILLAGE HISTORIQUE	M. René Perron, directeur général
SST	M. René Perron, directeur général M. Delano Guérin, Conseiller M. Robert Duchesne, Conseiller M. Stevens Hudon, Chef d'équipe M. Régis Hudon, Président du syndicat 1 siège vacant

5. CORRESPONDANCE

5.A. RÉPONSE RMR - SITE LET

Correspondance reçue de la RMR et qui est en réponse à notre demande du 21 janvier 2015. Mme la mairesse précise qu'un article du Progrès Dimanche fait aussi état de la situation de la Ville Saguenay qui regardera dans sa propre cour pour l'enfouissement des déchets. L'article est versé aux archives pour référence.

5.B. VILLAGE-RELAIS - BILAN DE LA CAMPAGNE PROMOTIONNELLE 2014

Nous avons reçu les résultats de la campagne promotionnelle 2014 des Villages-Relais. Les résultats démontrent une connaissance accrue des Villages-Relais par les voyageurs. Toujours selon le sondage, les voyageurs apprécient les services de restauration, d'essence, d'hôtellerie. De plus, 84 % des voyageurs profitent du réseau des Villages-Relais pour découvrir des coins de pays (tourisme). Le document est disponible pour consultation publique.

5.C. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Nous avons reçu une lettre de félicitations du Ministre relativement à la performance de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean. La lettre sera disponible pour consultation publique.

5.D. CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE LAC-SAINT-JEAN-EST - BOTTIN ANNUEL DES MEMBRES

Nous avons reçu le bottin annuel des membres de la Corporation ainsi qu'un calendrier thématique. Le bottin sera disponible pour consultation publique.

5.E. MRC DE MARIA CHAPDELAINÉ - MAINTIEN DE L'ACCREDITATION DU RESEAU ASSOCIE « HORST DE KENOAGAMI »

Selon le courrier reçu daté du 6 mars 2015, les gestionnaires du comité intermunicipal de coordination du circuit cyclable ont approuvé le maintien de l'accréditation du Horst de Kénogami.

5.F. SOCIÉTÉ ALZHEIMER - REMERCIEMENTS

La Municipalité a reçu une lettre de remerciements de cet organisme pour notre implication.

5.G. FABRIQUE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION D'HÉBERTVILLE - REMERCIEMENTS

La Municipalité a reçu une lettre de remerciements de cet organisme pour la participation financière à leur 19^{ème} édition de l'encan de la Fabrique.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.A. ROUTE VERTE - CONTRAT DE LIGNAGE

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Municipalité de signaler de façon sécuritaire la piste cyclable Route verte, et ce, selon le protocole d'entente avec le Horst de Kénogami;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été transmise à deux (2) soumissionnaires;

4418-2015

Il est proposé par le conseiller Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'allouer le contrat de lignage de la piste cyclable Route verte à l'entreprise Signalisation Sag-Lac au montant de 5 446,15 \$ taxes incluses.

6.B. FLEURONS DU QUÉBEC - INSCRIPTION À UNE JOURNÉE D'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est inscrite au programme des Fleurons du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 15 avril il y aura une journée d'information sur l'embellissement horticole à St-Félicien;

4419-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser Mme Lucie Lavoie à participer à cette journée d'information au coût de 150\$ plus taxes.

7. URBANISME

7.A. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 459-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 364-2004 ET SES AMENDEMENTS

PRÉAMBULE

ATTENDU que le deuxième projet de règlement a été adopté à la séance régulière du 4 mars 2015;

ATTENDU que le premier projet de règlement de zonage 459-2014 a été adopté à la séance régulière du conseil du 2 février 2015;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a été tenue le 11 février dernier et qu'aucun citoyen ne s'est présenté;

ATTENDU que la municipalité d'Hébertville est régie par le code municipal et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le règlement de zonage 364-2004 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

ATTENDU QUE le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de zonage au regard des objets du présent règlement;

ATTENDU QUE les plans numéros 4582014-01 (situation existante) et 4582014-02 (situation projetée) joints au présent projet de règlement en font partie intégrante à toutes fins que de droit et qu'ils modifient le plan de zonage en vigueur;

ATTENDU que les feuillets 1, 2, 4 et 6 de la grille des spécifications joints au présent projet de règlement en font partie intégrante à toutes fins que de droit et qu'ils modifient la grille des spécifications en vigueur;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné relativement à ce projet de règlement;

À ces causes,

4420-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. Modification de l'article 4.2.2 traitant des usages autorisés ou interdits à l'intérieur des cours avant afin de créer des dispositions particulières aux emplacements d'angle

L'article 4.2.2 intitulé « Cour avant » est modifié afin d'y ajouter l'article 4.2.2.4 traitant des usages autorisés dans la cour avant d'un emplacement d'angle, autre que celle donnant sur la façade principale du bâtiment. L'article 4.2.2.4 se lit comme suit :

« 4.2.2.4 Emplacement d'angle

Dans le cas d'un emplacement d'angle, les usages exercés dans la cour avant autre que celle donnant sur la façade principale du bâtiment peuvent être les mêmes qu'en cour latérale et arrière, à la condition d'être implantés à une distance minimale de deux mètres (2 m) de la ligne avant et de ne pas être situés en façade du bâtiment, sous réserve de dispositions spécifiques applicables. »

3. Modification de l'article 5.5.1.1 traitant de la superficie maximale de l'emplacement occupée

**par les bâtiments accessoires afin d'y soustraire
du calcul les abris d'auto**

L'article 5.5.1.1 intitulé « Superficie de l'emplacement occupée par les bâtiments accessoires » est modifié afin d'exclure les abris d'auto du calcul de la superficie maximale autorisée. Le premier alinéa est donc remplacé et se lira dorénavant comme suit :

« La superficie totale au sol occupée par les bâtiments accessoires ne doit pas être supérieure à dix pour cent (10%) de la superficie de l'emplacement. Aux fins de l'application du présent article, la superficie des abris d'auto ne doit pas être considérée dans le calcul. »

4. Modification de l'article 5.10.4 traitant du stationnement et remisage d'un véhicule de camping afin de réduire la distance permise avec une ligne latérale de terrain

L'article 5.10.4 intitulé « Stationnement et remisage d'un véhicule de camping » est modifié afin de permettre le stationnement et le remisage d'un véhicule de camping à une distance minimale de 60 cm d'une ligne latérale de terrain au lieu de 2,0 m. L'article 5.10.4 est donc remplacé et se lira dorénavant comme suit :

« 5.10.4 Stationnement et remisage d'un véhicule de camping

Les véhicules de camping peuvent être stationnés et remisés sur un emplacement, un lot ou lot distinct sis en zone résidentielle (incluant les zones résidentielles de villégiature) ou en zone mixte (résidentielle et commerciale) à la condition toutefois qu'un seul véhicule de camping soit stationné ou remisé, et ce, par emplacement, lot ou lot distinct et que le véhicule de camping soit stationné ou remisé dans la cour arrière ou dans la cour latérale ou, s'il s'agit d'un emplacement ou lot riverain, qu'il soit stationné ou remisé entre le bâtiment principal et la rue, en respectant la marge avant. Dans tous les cas, le véhicule de camping devra être situé à plus de soixante centimètres (60 cm) des limites latérales d'un terrain. »

5. Modification de la grille des spécifications afin d'autoriser les résidences unifamiliales isolées et jumelées, ainsi que bifamiliales isolées à l'intérieur de la zone 5 Pr à certaines conditions

Les usages autorisés dans la zone 5 Pr sont modifiés afin d'y autoriser dorénavant les résidences unifamiliales isolées et jumelées, ainsi que les résidences bifamiliales isolées sous réserve de l'application de la note 3.

Le feuillet 1 de 6 de la grille des spécifications est ainsi modifié comme en fait foi l'annexe 1 joint au présent règlement.

6. Modification de la grille des spécifications afin d'interdire les véhicules de camping dans la zone 18V, 23V, 200V, 202V et 203V sous réserve de ceux déjà autorisés

La grille des spécifications est modifiée afin d'ajouter dans les usages spécifiquement exclus des zones 18V, 23V, 200V, 202V et 203V les véhicules de camping sous réserve de l'application de la note 12 qui se lit comme suit :

« N-12 Les véhicules de camping sont interdits, à l'exception de ceux qui ont déjà été autorisés avant l'entrée en vigueur du règlement 458-2014 et pour les propriétés qui ont un bâtiment principal d'usage résidentiel. »

Les feuillets 1 de 6, 2 de 6 et 6 de 6 de la grille des spécifications sont ainsi modifiés comme en fait foi les annexes 1 et 2 joints au présent règlement.

7. Modification de la grille des spécifications afin d'autoriser et régir l'entreposage extérieur dans la cour avant adjacente à la route 169 pour les usages commerciaux et de services situés à l'intérieur de la zone 104 C

L'entreposage extérieur est dorénavant autorisé dans une cour avant donnant sur la route 169 pour les usages commerciaux et de services situés à l'intérieur de la zone 104 C, à condition d'être entouré d'une clôture non ajourée d'une hauteur de deux mètres (2 m).

En conséquence, la grille des spécifications est modifiée afin d'ajouter aux autres normes du règlement de zonage de la zone 104 C, la note 11 qui se lit comme suit :

« N-11 Pour les usages commerciaux et de services, l'entreposage extérieur est autorisé dans une cour avant donnant sur la route 169. Une clôture non ajourée et d'une hauteur de 2 m doit circonscrire l'aire d'entreposage. »

Le feuillet 4 de 6 de la grille des spécifications est ainsi modifié comme en fait foi l'annexe 3 jointe au présent règlement.

8. Agrandissement de la zone 23 V à même une partie de la zone 12 A afin qu'elle couvre l'ensemble de l'aire de villégiature située dans son prolongement et redéfinition de leurs limites

Le feuillet 1 de 3 du plan de zonage est modifié afin d'agrandir la zone 23 V à même une partie de la zone 12 A, ainsi que de redéfinir leurs limites afin qu'elles correspondent au cadastre rénové, tel qu'en font foi les plans à l'annexe 4 (situation existante) et à l'annexe 5 (situation projetée) joints au présent règlement.

Les usages et normes applicables dans l'une ou l'autre de ces zones ne sont pas autrement modifiés que par leur application à des limites de zones modifiées.

9. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité des dispositions de la Loi.

**7.B. ACQUISITION DE TERRAIN PAR LA MUNICIPALITÉ -
LOT 5 676 040 CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la compagnie Séchoirs et Rabotage du Lac Vert Inc. est propriétaire du terrain portant le no de lot 5 676 040 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la résolution no 4340-2015 pour l'achat du terrain a été adoptée à la séance régulière du conseil du 2 février 2015;

4421-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la Directrice générale adjointe à signer à titre de représentants de la municipalité d'Hébertville, toute la documentation pertinente pour finaliser cette transaction de vente. Cette acquisition se fait au coût de 20 000 \$ plus les taxes applicables.

**7.C. INSCRIPTION FORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT
ET RESPONSABILITÉS MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QU'il est important d'assurer une mise à jour des connaissances et de l'information pour le département d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la formation vise à donner un portrait des responsabilités et des préoccupations environnementales des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la formation sera donnée à Alma le 22 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription pour un employé lié à un membre de l'ADMQ est de 310 \$ plus taxes;

4422-2015

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'inscription de l'inspectrice en bâtiment à la formation sur l'environnement et responsabilités municipales.

**7.D. DEMANDE DE CONSULTATION GRATUITE AU SARP
- 219 CHEMIN DE LA RANDONNÉE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a signé une entente de 25 consultations pour les années 2012 à 2016 avec le Service d'aide-conseil à la Rénovation Patrimoniale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a 7 consultations gratuites à offrir pour l'année 2015 ;

CONSIDÉRANT que la propriété du 219 chemin de la Randonnée est située dans un secteur de villégiature touristique en développement;

4423-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande pour la consultation gratuite au Service d'Aide-conseil à la Rénovation Patrimoniale

pour la propriété du 219, chemin de la Randonnée. La consultation est valide pour l'année 2015.

4424-2015

8. DONS ET SUBVENTIONS

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer les subventions aux organismes suivants en vertu de l'article 90 de la loi sur les compétences municipales :

8.A. CLUB OPTIMISTE D'HÉBERTVILLE - DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE AMITHÈQUE

La gratuité de la salle Amithèque est octroyée pour le 24 octobre à l'occasion de la 14^{ème} édition de la soirée vins et fromages.

8.B. CEIL DE LA PANTHÈRE - PROJET UNIS POUR LA VIE - ACHAT DE BILLETS

L'achat de deux billets est autorisé à l'occasion d'un souper spaghetti pour un montant de 30 \$.

8.C. TRAVERSÉE INTERNATIONALE DU LAC-SAINT-JEAN - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

La demande est refusée.

8.D. FONDATION DES ŒUVRES DU HAVRE DE L'HOSPITALITÉ - CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2015

Une aide financière de 100 \$ est octroyée pour le marchethon 2015.

9. RAPPORT DES COMITÉS

LE CONSEILLER M. DELANO GUÉRIN :

Le conseiller M. Delano Guérin informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance spéciale le 9 mars 2015
- Séance spéciale le 16 mars 2015
- Séance spéciale le 18 mars 2015
- Réunion plénière le 7 avril 2015
- Rencontre commission des loisirs le 1^{er} avril 2015
- Comité des ressources humaines le 13 avril 2015

LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS :

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a assisté à une rencontre pour la Coalition des domaines le 17 avril 2015. Il informe également qu'il a assisté à l'assemblée générale annuelle de la corporation de développement.

LE CONSEILLER M. MARC RICHARD :

Le conseiller M. Marc Richard informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Assemblée générale annuelle de la Fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma le 24 mars 2015

- Conseil d'administration du Mont Lac-Vert le 8 avril 2015
- Réunion des ressources humaines le 13 avril 2015

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY :

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a participé aux rencontres suivantes :

- Réunion pour le projet des jeux d'eau le 12 mars 2015
- Rencontre pour la préparation de la fête nationale du Québec et de la Fiesta Estivale le 25 mars 2015
- Rencontre Commission des loisirs avec les élus
- Séance spéciale le 9 avril 2015
- Séance des comptes le 9 avril 2015
- Séance spéciale le 16 avril 2015
- Séance spéciale le 18 avril 2015
- Consultation citoyenne le 11 avril 2015
- Ressources humaines le 13 avril 2015

LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Rencontre avec le conseil d'administration de la Maison des jeunes La Zone
- Rencontre Commission des loisirs avec les Élus

LE CONSEILLER M. ROBERT DUCHESNE :

Le conseiller M. Robert Duchesne informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Rencontre Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur sud le 17 mars 2015
- Rencontre pour la résidence le Pionnier le 27 mars 2015

LA MAIRESSE MME DORIS LAVOIE :

La mairesse Mme Doris Lavoie informe qu'elle a participé à plusieurs rencontres avec des citoyens pour la taxe sur la cueillette des ordures, les pluviales glacés et la réforme cadastrale. Elle mentionne également qu'elle fût présente aux rencontres suivantes :

- Rencontre avec le responsable et le président du conseil d'administration de la maison des jeunes La Zone
- Dîner pour la journée de la femme au centre LGO
- Festiballe le 7 et 8 mars 2015. L'évènement est une belle réussite
- Rencontre avec notre marraine de la Sûreté du Québec
- Rencontre avec la responsable des loisirs
- Plusieurs rencontres avec les promoteurs pour la Régie du Parc Industriel Secteur Sud
- Rencontre avec Centre hydrique, avec le Ministère de l'Environnement et Qualitas pour le suivi de l'eau dans le rang St-André
- Visite du chantier de la Salle du 222 rue Hudon
- Conférence sur mon cheminement politique pour l'AFÉAS
- Conseil d'administration du Réseau Biblio
- 3 séances spéciales du Conseil
- Réunion Régie Incendie Secteur Sud

- Réunion spéciale Régie Incendie Secteur Sud pour le règlement d'emprunt
- Soirée vins et fromages donnée par un investisseur potentiel du Parc Industriel
- Conférence de Presse Alliance Forêt boréale
- 2 Réunion régulières à la MRC
- Réunion plénière à la MRC
- Assemblé générale annuelle de la Corporation du Lac Kénogami
- Rencontres préparatoires pour la journée du 11 avril
- Remise des certificats des élèves de 3^{ième}, 4^{ième} et 5^{ième} année de l'école St-Joseph pour les cours de glisse
- Journée d'implication citoyenne
- Rencontre dossier médecin - Approches faites et d'autres suivront
- Conseil d'administration du CLD
- 5 à 7 Table de la Pauvreté
- Dépôt des états financiers de la Régie du Parc Industriel Secteur Sud au 31 décembre 2014
- Dépôt des lettres de remerciements de l'école St-Joseph de la direction et des élèves pour les cours de glisse

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.A. CASERNE DE POMPIER - APPEL D'OFFRES PLAN ET DEVIS

CONSIDÉRANT l'achat d'un nouveau véhicule d'incendie par la Régie intermunicipale d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE ce véhicule d'incendie répond aux besoins identifiés au schéma de la couverture de risque de la Régie Intermunicipale d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau véhicule d'incendie est destiné à notre Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau véhicule d'incendie est trop long pour entrée dans notre caserne;

CONSIDÉRANT QUE notre caserne est désuète et ne répond pas aux normes de 2015 ;

4425-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater le directeur général à obtenir des estimations de plans et devis en architecture et en ingénierie pour la construction d'une caserne de pompiers.

10.B. MOTION DE FÉLICITATION FESTIBALLE ÉDITION 2015

4426-2015

La Mairesse, Mme Doris Lavoie donne une motion de félicitations aux organisateurs du Festiballe Hivernal, pour la réalisation de la deuxième édition du Festiballe Hivernal, et le succès qu'elle a eu.

11. LISTE DES COMPTES

4427-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme totalisant 459 216,40 \$.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question soulevée.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Yves Rossignol propose de lever l'assemblée, à 21h16.

MME DORIS LAVOIE
MAIRESSE D'HÉBERTVILLE

RENÉ PERRON, M.B.A., M.A. en études régionales
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER